Comment le personnel peut-il faire des impressions et copies privées ?

Tous les membres du personnel disposent d'au moins deux comptes liés à leur badge:

- un centre de charge pour les impressions/copies professionnelles
- un compte privé qui doit servir à payer les impressions/copies privées.

Le choix se fait au moment de la pose du badge sur le lecteur d'un photocopieur multifonction (MFP).
L'écran du MFP montre les différents comptes liés au badge.
Vous pouvez choisir entre le compte privé et le centre de charge.

Adresse URL en ligne: https://faq.he-arc.ch/article.php?id=78